

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : annie Loheac

<https://www.cadre21.org/membres/annie-loheac-csssp-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2020-12-22 18:20:00

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement

Évaluer l'incident

Vérifier l'information

Parler au jeune instigateur

déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant

Aviser les policiers

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il ne faut jamais regarder les photos dans les cellulaires

Qu'on doit toujours rencontrer les personnes impliquées dans notre école et de remplir la grille d'évaluation

Il faut éviter que les photos se propagent et agir rapidement

que nous ne sommes pas mandataires de la police et que lorsqu'un parent nous arrive avec une situation extérieure à l'école on se doit de les accueillir et de les écouter dans la bienveillance et de les diriger vers la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le téléphone de l'élève qui a commis un acte malveillant et rester dans la bienveillance sans porter de jugement.